



Conseil de quartier Saint-Roch

ÉLECTIONS MUNICIPALES

PRIORITÉS POUR LE QUARTIER SAINT-ROCH

En tant que plateforme d'échange et de discussion entre les citoyens et la Ville, le Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) bénéficie d'une position privilégiée pour connaître les enjeux qui touchent les résidents du quartier. À l'aube des élections municipales, nous souhaitons profiter de l'occasion pour réitérer quelques-unes de nos principales préoccupations en ce qui concerne l'avenir de Saint-Roch. Non-exhaustive, cette liste se compose de points qui ont été discutés dans la dernière année lors de nos assemblées publiques.

- **Proposer une vision ambitieuse, conviviale et sécuritaire pour la reconversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain.**

La reconversion de l'autoroute Laurentienne est une recommandation répétée à maintes reprises par le CQSR (résolution CA20-07-74). Bien qu'annoncé dans la Vision du pôle Hamel-Laurentienne, le projet demeure flou quant aux modalités et la configuration du futur boulevard. Comme le CQSR le mentionnait notamment en avril dernier dans son avis sur la Politique de mobilité active, nous souhaitons que celui-ci se réalise dans le respect de l'échelle humaine, en renforçant les principes de mobilité active, sécurité routière et convivialité.

- **Éviter l'ajout de sorties d'autoroutes supplémentaires dans St-Roch et s'opposer aux projets qui contribuent à augmenter le transit automobile dans le quartier.**

Le CQSR s'est positionné contre l'ajout de sorties d'autoroutes supplémentaires débouchant dans Saint-Roch, peu importe leur emplacement dans le quartier (résolution CA20-02-22). Bien que nous nous soyons également prononcés en défaveur de la réalisation d'un projet de troisième lien autoroutier (résolution CA21-05-48),



nous anticipons que, dans l'éventualité de la réalisation de ce dernier, un plan de mesures d'atténuation soit mis en place afin de pallier aux impacts négatifs d'une augmentation importante et soudaine du transit automobile dans Saint-Roch (par exemple: réduction de la largeur des voies, ajout de voies cyclables, réduction de la vitesse sur le boulevard Charest, entre autres.)

- **Soutenir les commerces de proximité.**

Les places d'affaires du quartier n'ont pas échappé aux impacts de la pandémie. Afin de préserver la vitalité de notre précieuse rue St-Joseph et d'aider les commerçants à offrir des services et produits à distance de marche dans le quartier, les programmes de soutien aux places d'affaires doivent être maintenus et bonifiés.

- **Bonifier l'offre de voies cyclables.**

Saint-Roch est un quartier où se côtoient une multiplicité de modes de transport. À ce titre, plusieurs cyclistes ont mentionné une lacune au niveau des axes cyclables est-ouest. Parmi les propositions, une bande cyclable sur la rue St-Joseph a retenu l'attention.

- **Restreindre les activités nuisant à la qualité de l'air.**

Dans la foulée de la récente saga du projet Laurentia, auquel le CQSR s'est opposé, plusieurs citoyens ont fait part au CQSR de leurs craintes concernant la qualité de l'air dans le quartier en raison de sa proximité avec le Port de Québec. Dans le même sens, le CQSR espère que les activités portuaires, le transport qui s'y rattache ainsi que les autres usages causant la pollution atmosphérique soient minimisés (résolution CA20-07-76).



Conseil de quartier Saint-Roch

- **Assurer le maintien des arbres matures et encourager les initiatives de verdissement.**

La coupe d'arbres matures en bordure de la rue Dorchester en avril 2021 a été un choc pour de nombreux citoyens, surtout dans un contexte où Saint-Roch est l'un des quartiers de la Ville avec le plus faible indice de canopée. Dans une perspective de santé publique, de diminution des îlots de chaleur, de diversité écologique et de convivialité, la protection des arbres existants ainsi que le soutien aux initiatives de verdissement dans le quartier demeurent une priorité pour le CQSR. En outre, le CQSR souhaite la mise en oeuvre d'un plan global visant à lier écologiquement la rivière St-Charles et le coteau Ste-Geneviève (en annexe de l'Avis sur la politique de mobilité active), mettant à contribution, par exemple la plantation d'arbres, ainsi que la déminéralisation et la végétalisation de surfaces disponibles telles les toitures, par le moyen notamment d'un programme de soutien financier au propriétaires volontaires.

- **Améliorer l'aménagement des rues problématiques.**

Certains aménagements et configuration de rues font l'objet de plaintes répétées par les citoyens de St-Roch. C'est le cas, par exemple, de la rue du Prince-Édouard (résolution CA21-02-20), où le problème de la vitesse persiste malgré les changements effectués au printemps 2021, ainsi que de l'intersection formée par les rues Simon-Napoléon-Parent et Saint-Anselme. Cette dernière pose une menace majeure à la sécurité des nombreux usagers du Parc Victoria qui s'engagent pour traverser la rue. Certains axes nord-sud gagneront à être adaptés à leurs usagers, par exemple, la rue Du Parvis entre Prince-Édouard et Saint-Vallier Est, qui est candidate au statut de "parcours d'écoliers" (ou "corridor scolaire").



Conseil de quartier Saint-Roch

- **Favoriser la mise en place de mesures facilitant la cohabitation et le vivre-ensemble.**

Si la mixité sociale est l'une des richesses de notre quartier, elle pose à l'occasion certains enjeux de cohabitation, et notamment dans le secteur des rues Du Pont, Carré-Lépine et Xi'An à la suite du déménagement de l'organisme Lauberivière. Afin de maintenir le sentiment de sécurité et répondre aux demandes des résidents, certaines mesures d'encadrement pourraient être mises en place.

- **Consolider le rôle et les moyens des conseils de quartier.**

Dans son mémoire sur la Politique de participation publique déposé en avril 2020, le CQSR recommandait quelques mesures pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartiers et leur permettre de mieux jouer leur rôle dans un esprit de démocratie participative. Nous proposons entre autres de réviser les attributions aux budgets d'initiative ainsi que le fonctionnement du pouvoir de consultation des conseils de quartier en général.